

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR¹ (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : juillet-août-septembre 2015

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Rencontres préparatoires dans le cadre du mandat <i>Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette</i> . Les rencontres préparatoires sont utiles pour informer les requérants, les personnes-ressources et le promoteur du rôle qu'ils ont à jouer au moment de l'audience publique, conformément aux articles 9 et 10 des <i>Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques</i> . La rencontre préparatoire avec les requérants de l'audience publique vise à permettre à la commission d'enquête de cerner les objets principaux de l'audience et d'évaluer l'importance accordée à chacun des thèmes.	2015-09-21 au 2015-09-22	Trois-Pistoles	142,70 \$ ²	58,17 \$	88,00 \$	0,00 \$	5,04 \$	Indemnité forfaitaire pour dépenses connexes (1 coucher)

¹ Premier dirigeant ou vice-président de l'organisme.

² Les frais de transport correspondent à la location du véhicule pour un montant de 142,70 \$ (location et essence). Déplacement pour 3 personnes de la commission au total.

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Tenue des séances publiques - première partie d'audience. Présider les séances publiques pour le mandat d'enquête et audience publique que le ministre a confié au BAPE, soit le <i>Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette</i> . À ce titre, le président de la commission dirige les séances publiques en donnant la parole aux participants inscrits au registre et s'assure que les personnes-ressources et le promoteur répondent à ces questions ou prennent l'engagement d'y donner les suites appropriées.	2015-09-28 au 2015-10-01	St-Mathieu-de-Rioux	274,70 \$ ³	161,39 \$	176,00 \$	0,00 \$	10,08 \$	Indemnité forfaitaire pour dépenses connexes (2 couchers)

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.

³ Les frais de transport correspondent à la location d'un véhicule et l'essence pour le déplacement de 4 personnes de la commission.